

LE MONDE CULTUREL LIBANAIS À L'HORIZON 2020

État des lieux

Etude réalisée par l'Agenda Culturel

Partenaires de l'étude :



avec le support de :

• **Commission nationale libanaise pour l'UNESCO**

• **Fondation Safadi**



SOMMAIRE

Contents

Introduction.....	3
A/ Vie culturelle (artistes, offre, publics) et financement.....	4
A1. HERITAGE ET DIVERSITE CULTURELLE	4
A2. VIE CULTURELLE LIBANAISE	4
A3. STATUT DE L'ARTISTE	6
A4. OFFRE CULTURELLE ET SON ACCES	7
A5. LES PUBLICS DE LA CULTURE	7
A6. LE DIVERTISSEMENT CULTUREL	8
A7. ROLE DES FESTIVALS	8
A8. PLACE ET ROLE DES MEDIAS	9
A9. FINANCEMENTS	9
A10. INDUSTRIES CULTURELLES ET DROITS D'AUTEURS	10
B/ Gouvernance et législation	13
B1. MINISTERE DE LA CULTURE	13
B2. AUTRES STRUCTURES ETATIQUES ET COOPERATION INTERGOUVERNEMENTALE	14
B3. MUNICIPALITES	14
B4. LOI SUR LA DECENTRALISATION ADMINISTRATIVE	15
B5. PRIVATISATION DU SECTEUR CULTUREL	15
B6. LEGISLATION ET CENSURE	16
B7. INFRASTRUCTURES CULTURELLES	18
B8. TISSU ASSOCIATIF DANS LA VIE CULTURELLE	18
C/ Coopération et internationalisation	20
C1. LE SECTEUR CULTUREL LIBANAIS ET LES PAYS ARABES	20
C2. LE LIBAN ET L'ESPACE CULTUREL EURO-MEDITERRANEEN	20
C3. ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET INSTITUTS CULTURELS OCCIDENTAUX	21
C4. LA DIASPORA LIBANAISE	22
C5. LE LIBAN COMME PAYS HOTE	22
C6. LE TOURISME COMME AGENT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL	23
C7. LA MOBILITE DES ACTEURS CULTURELS	23
D/ Éducation et formation	25
D1. PROGRAMMES D'ETUDES SUPERIEURES ET QUALIFICATION DES ENSEIGNANTS DU SECTEUR CULTUREL	25
D2. LA CULTURE DANS LE CURSUS DES ETUDES CLASSIQUES	25
D3. PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS CULTURELS ET DES ARTISTES	26
D4. IMPLICATION DES UNIVERSITES DANS LA DIFFUSION DE LA CULTURE	26

Introduction

2020 sera l'année du centenaire de la création du Liban. A cette occasion, l'Agenda Culturel a pour ambition d'apporter sa contribution à la conception d'une vision pour la culture au Liban. Cette vision se traduirait par la définition d'une véritable politique culturelle qui soit à la hauteur d'un tel événement.

L'Agenda Culturel ainsi que les différents acteurs qui composent la vie culturelle libanaise cultivent le rêve, le souhait de voir le Liban maintenir, mais aussi et surtout développer sa présence culturelle.

En dépit de la conjoncture actuelle de la région et les nombreuses difficultés auxquelles le pays doit faire face, cette démarche a pour objectif de poursuivre les nombreux efforts réalisés par le secteur dans le but d'optimiser la diversité et le dynamisme dont il a fait preuve jusqu'à aujourd'hui.

Ce projet est une invitation adressée à ceux ou celles qui, concernés par le secteur culturel sont désireux d'apporter leur contribution à concevoir un Liban culturel à l'horizon 2020.

Conscient du potentiel des différents domaines de la culture, convaincu de son besoin d'épanouissement, l'Agenda Culturel est parvenu à dresser cet état des lieux, véritable témoin de sa propre connaissance et expertise du secteur, mais aussi résultat d'une consultation de terrain auprès d'un grand nombre d'artistes, acteurs culturels, universitaires et penseurs, habilités à répondre à ces questions essentielles : que pouvons-nous faire, pour qui, pourquoi, avec qui et comment ?

Ce qui fait cruellement défaut aujourd'hui, c'est une vision d'une politique culturelle sur laquelle arrimer tous les efforts, une vision convergente qui concentrerait toutes les énergies vers des buts et intérêts communs à tous, afin qu'aucune initiative ne soit négligée ou encore ne s'essouffle de trop d'efforts entrepris en vain.

Cet état des lieux a, non seulement, pour vocation de poser les jalons d'une réflexion sur le secteur en lui-même, mais aussi et surtout de projeter vers l'avenir les constats effectués, dans le but de proposer un plan d'action pour la culture au Liban.

C'est par le biais de préconisations précises, formulées par l'Agenda Culturel et ses contributeurs, qu'il est possible de fédérer les acteurs culturels libanais autour d'une vision commune pour 2020, en les invitant à travailler ensemble dans une même direction, autour d'idées et de conceptions claires, stratégiquement et précautionneusement élaborées en termes de diversité artistique, d'esprit de collaboration, d'innovation et d'originalité.

Il est donc impératif de juguler la démobilitation qui guette les acteurs culturels si une vision d'avenir ne leur est pas proposée. La définition d'une vision pour la culture reste primordiale pour ces jeunes qui ne rêvent qu'à quitter le pays, pour les régions qui vivent un désert culturel loin de la centralité beyrouthine, pour ces milliers d'acteurs culturels qui sont parvenus à maintenir la culture comme secteur vivant, plein de promesses.

A/ Vie culturelle (artistes, offre, publics) et financement

A1. Héritage et diversité culturelle

Le Liban est un pays de diversité culturelle et religieuse (18 confessions) et possède donc un riche héritage culturel. Ce pays, qui a attiré dans son passé et de manière différente à l'heure actuelle un grand nombre de personnes, dont intellectuels et artistes d'Orient et d'Occident ayant parfois fui leur pays d'origine (Arménie, Palestine, Irak, Syrie, etc.) ou choisi de s'installer au Liban, a donc été en contact permanent avec d'autres cultures par les différentes populations qui ont évolué sur son territoire. De plus, les influences francophones et anglophones jouent un rôle important dans l'histoire de la société libanaise et des pratiques culturelles.

En effet, le trilinguisme est présent au Liban mais reste l'affaire d'une partie restreinte de la population qui reste néanmoins l'une des plus actives dans tous les domaines. Force est de constater que les acteurs culturels sont pour la plupart multilingues, ce qui place le pays comme interlocuteur de choix sur le plan international. Il y a lieu cependant de noter que le trilinguisme a eu pour effet de fractionner une population, peu nombreuse au départ, en trois groupes ou publics qui pourraient être décrits ainsi : les arabophones, qui constituent la majorité et sont présents partout sur le territoire notamment en dehors de Beyrouth, les francophones, qui ont constitué par le passé l'intelligentsia du pays mais dont l'influence est aujourd'hui concurrencée par la jeunesse qui de plus en plus adopte l'anglais. Le trilinguisme constitue néanmoins une richesse qu'il faut savoir préserver, ayant un rôle à jouer dans l'expansion de la culture au Liban.

D'une manière générale, le Liban représente un carrefour stratégique dans le domaine culturel, connu pour être l'un des pays du Moyen-Orient où la liberté d'expression, appréciée et défendue de tous, demeure l'une des plus grandes. C'est grâce à ces deux facteurs (trilinguisme et liberté d'expression), que le pays s'est vu jouir au cours du temps d'une grande production culturelle diverse et variée.

De plus, alors que la diversité culturelle pourrait être source de conflits politiques, et dans certains cas religieux, dans un pays où la culture civique est loin d'être généralisée, celle-ci reste source de richesse et d'adhésion au sein du domaine de la production culturelle et artistique. Une question pourtant demeure : Comment arriver à maintenir et développer cet aspect positif de la diversité culturelle au Liban ?

A2. Vie culturelle libanaise

La vie culturelle libanaise s'est dessinée au rythme des événements qui se sont succédé au cours du temps. Dans les différentes disciplines, beaucoup de courants artistiques ont vu le jour, se sont épanouis et ont laissé place à d'autres en fonction des conjonctures politiques, économiques et sociales. Les quinze années de guerre civile ont complètement bouleversé le secteur culturel, avec le départ de beaucoup d'artistes et la fermeture d'un certain nombre d'équipements. Cette longue guerre, notamment avec la diminution des horaires scolaires, a eu aussi pour effet d'empêcher

les écoles de jouer leur rôle d'initiation à la culture, créant ainsi une génération avec une culture générale diminuée et un intérêt restreint pour le domaine des arts.

Plus tard, le retour de la paix a permis un renouveau dans les différents secteurs culturels et artistiques. Les thématiques abordées sont souvent en relation avec le passé tragique et ses conséquences sur la société. Par la suite, il est indéniable de constater que la vie culturelle a oscillé entre des périodes d'activités variables, entre développement de la création, marché de l'art florissant, multiplication des manifestations et désenchantement, le tout toujours en fonction de la conjoncture politique et sécuritaire. Le Liban reste cependant reconnu pour l'entrepreneuriat et la créativité de sa société.

L'activité artistique à l'heure actuelle reste très variée et chaque domaine présente ses propres problématiques et enjeux. Le secteur culturel libanais possède ses propres ressorts et représente probablement le secteur qui se bat le plus pour son dynamisme et sa vivacité comme le prouve les 4153 activités culturelles répertoriées par l'Agenda Culturel entre 2013 et 2014.

L'Agenda Culturel, qui s'efforce de signaler l'ensemble des activités culturelles, en relève quasiment le même nombre ces deux dernières années, soit 2184 en 2013 et 1969 en 2014. Il faut noter que certaines activités n'ont pas pu être signalées, soit qu'elles aient été organisées à la dernière minute, ou organisées dans le cadre de clubs privés (bars, cafés, night-clubs...).

Viennent en premier les films d'art et d'essai (les films des circuits commerciaux n'étant pris en compte dans ce cas) avec 699 films projetés en 2014 (et 693 en 2013) dans le cadre des festivals ou dans des ciné-clubs. Evidemment le cinéma garderait sa place si l'on ajoutait les films commerciaux. La musique vient en seconde position avec 454 concerts en 2014, comparés aux 394 en 2013. La musique classique s'octroie une place de choix avec 182 concerts en 2014, notamment grâce au Conservatoire national de musique. Mais comme pour les films, ces chiffres augmenteraient si nous ajoutions les formations de musique qui animent les dizaines de bars, cafés et night-clubs. Les galeries et espaces d'art, dont le nombre augmente d'année en année, organisent en moyenne une exposition par jour avec 431 expositions en 2014. Le théâtre et les performances suivent avec 127 événements en 2014, suivis par la danse (35) et les festivals (49). Ainsi la vie culturelle au Liban, spécialement à Beyrouth est foisonnante, avec en moyenne cinq nouvelles activités par jour.

Il est important de noter que le milieu culturel libanais se caractérise aussi par une cohésion sociale et humaine plus grande que celle constatée dans d'autres secteurs. Il réussit car il est composé de milliers d'acteurs culturels talentueux, compétents, qui baignent dans un univers multiforme, multiconfessionnel et multilinguistique.

Cependant, au sein même des secteurs, il n'existe bien souvent que des initiatives singulières, des réseaux d'acteurs culturels restreints qui ne collaborent pas

suffisamment et pour des raisons que l'on peut retrouver dans d'autres pays : communautaires, politiques, esthétiques, mais aussi et surtout affinités personnelles ; étant donné que chaque secteur au Liban est composé d'un très petit nombre d'acteurs qui se connaissent. Les difficultés de financement de la culture ne font qu'accroître ce genre de phénomène.

Un autre constat s'impose et concerne la faible participation de la part des autorités publiques. La vie culturelle au Liban relève donc presque exclusivement du privé et par ce biais reste dépendante du bon vouloir des financeurs (banques, mécènes, ambassades, fondations). Une situation qui tend à accentuer le manque de collaboration et de communication généralement constaté au sein des divers milieux et dont témoigne la plupart des acteurs culturels.

A3. Statut de l'artiste

Il est clair que les artistes et acteurs culturels ne possèdent pas à ce jour de véritable statut professionnel, ni de réelles garanties sociales liées à l'exercice de leur métier. En 2012, une loi concernant un fonds d'aide à la mutuelle pour les artistes (Mutual Aid Fund) est votée (Loi n° 7535 ; pas encore mise à exécution). Il s'agit d'un fonds qui serait géré par des représentants de syndicats d'artistes et du gouvernement. Les cotisations annuelles se baseraient sur une taxe de 2% qui serait déduite de la billetterie de tout type de spectacles à caractère culturel et artistique, et qui devrait être collectées par le ministère des Finances et reversées au fonds.

Beaucoup d'acteurs culturels expriment le fait que malgré les opportunités qui s'offrent aux artistes, le secteur reste limité. En effet, l'art ne peut pas représenter une activité principale pour beaucoup d'entre eux, comme le montre le grand nombre d'acteurs culturels exerçant une autre activité pour subvenir à leurs besoins, voire même pour financer certains de leurs projets.

La précarité du statut des artistes est à relier à la perception que cultive la société libanaise sur ce type d'activités. Le métier d'artiste a une image souvent négative et ne représente pas une voie professionnelle reconnue ou considérée par la population libanaise. On assiste donc à un manque de reconnaissance des artistes locaux et de leur travail, accentué par le manque d'encouragement à la création, le manque de support du ministère de la Culture et des médias audiovisuels notamment, qui ne jouent pas un rôle de promotion de la scène culturelle libanaise.

A ce sujet, on constate le départ de nombreux artistes vers l'Occident, artistes qui cherchent à pouvoir diffuser leurs œuvres et obtenir une certaine reconnaissance. Certains d'entre eux restent inconnus du grand public libanais. Lorsqu'une certaine réussite ou célébrité est atteinte à l'étranger, c'est alors que le public libanais témoigne de son intérêt.

A4. Offre culturelle et son accès

Une vie culturelle se manifeste par une offre culturelle constante, appropriée, et diversifiée. C'est le cas constaté dans la capitale, point focal de la vie culturelle du pays, qui offre à sa population - en plus d'un accès facile en termes de déplacement et parfois sans contraintes financières - une proposition culturelle diversifiée du point de vue des formes d'art, une multiplication des initiatives et une scène alternative qui se développe.

Cependant, la forte concentration de l'offre culturelle à Beyrouth engendre un déséquilibre flagrant, réduisant le nombre de personnes exposées à l'offre culturelle. Et même dans le cas de Beyrouth, il n'est pas rare qu'une pièce de théâtre, un concert, une exposition ne puissent être programmés que pour quelques jours, faute d'auditoire suffisant. La déperdition d'énergie qui en résulte se traduit négativement sur les acteurs culturels qui souhaiteraient que leurs œuvres soient partagées par le plus grand nombre de personnes. En province, et mises à part quelques villes importantes (Tripoli, Jounieh, etc.) l'offre culturelle est très limitée, épisodique sinon absente.

A5. Les publics de la culture

Sur la population totale, qui d'ailleurs ne compte que trois millions de personnes (les moins de 6 ans et le plus de 80 ans n'étant pas compris), le public susceptible d'être intéressé par les manifestations culturelles peut être évalué à un maximum de 300.000 personnes. Même avec ce chiffre, il est nécessaire de parler 'des publics' tant que ce noyau est morcelé : géographiquement, linguistiquement, socialement, par tranches d'âges et centre d'intérêt.

Comme sa population, la surface du Liban est réduite, il n'empêche que le transport entre les villes constitue un handicap sérieux, au vu des embouteillages constatés aux abords des villes, surtout aux heures de pointe qui coïncident avec celles des activités culturelles.

Comme nous l'avons déjà souligné, la division de ce public culturel en catégories linguistiques - arabophone, francophone, anglophone et de langue arménienne - contribuent à ce morcellement. La tranche d'âge des 18 à 25 ans, appelée aussi 'génération de la guerre', est peu représentée dans ce public culturel qu'elle boude faute de culture générale qu'elle n'a pas reçue. Comme partout, le niveau social joue, lui aussi un rôle : les classes aisées participent souvent plus que d'autres à cette vie culturelle, et ce malgré le fait que beaucoup des manifestations soient gratuites. Enfin, et étant donné la grande variété de spectacles offerts par le secteur culturel, certains privilégient la danse au théâtre, la musique à la peinture, le cinéma à la littérature... Ainsi, il est opportun de parler des 'publics de la culture', et non du public, tant le morcellement est grand et réel.

A6. Le divertissement culturel

Le divertissement culturel a-t-il remplacé la culture ? Partout dans le monde, cette question est posée. Certains vont jusqu'à dire qu'il n'y a plus de culture, mais de l'Entertainment'. Ce terme anglais est plus pertinent que divertissement, rappelant la culture de consommation et s'opposant à la culture 'cultivée' ou 'savante'. 'L'entertainment' a déjà envahi la musique, le livre, le cinéma, la télévision... Même les auteurs réalisent des ouvrages différents, qu'ils adaptent plutôt à ces nouveaux venus dans la culture. Au Liban, 'l'Entertainment' est depuis longtemps chose commune, la culture 'savante' n'ayant jamais intéressé qu'une minorité. Garde-t-on cela ?

Il n'est pas pertinent à l'heure actuelle et surtout dans le cadre de la vie culturelle libanaise de mettre en opposition culture et divertissement. En effet, la faiblesse d'investissement des pouvoirs publics ne permet pas de concurrencer avec le secteur privé : la production artistique est davantage laissée aux mains de producteurs privés (qui gèrent les industries musicales, cinématographiques et l'édition) et évaluée en fonction de la demande du marché. On assiste à une offre culturelle pléthorique avec des objectifs de distraction et de divertissement à la différence d'une offre culturelle avec une exigence au niveau du contenu.

La question du contenu est posée : Pourquoi la culture ne divertirait-elle pas ? Le divertissement culturel ne doit cependant pas être boudé : la retransmission internationale des opéras du Metropolitan de New York emprunte bien la voie du divertissement.

A7. Rôle des festivals

Les festivals au Liban relèvent du ministère du Tourisme qui contribue à leur financement. Il est difficile sinon impossible de donner le chiffre d'affaires global des festivals, néanmoins il est probable que celui des festivals internationaux représente trois à quatre fois le budget du ministère de la Culture. Aucune réglementation ne régit la terminologie appliquée aux festivals au Liban. Les timides essais initiés par le ministère du Tourisme sont restés sans suite. Au Liban, toute association, municipalité, paroisse peut avoir son festival.

Les festivals sont de toutes sortes et se déroulent essentiellement en été. Ils portent la culture en dehors de Beyrouth, qu'ils soient internationaux ou simplement fêtes de villages. Un clair engouement est constaté pour la tenue de festivals, qui sont loin de tous avoir une portée culturelle pertinente. Il n'empêche que le phénomène 'festival' fait partie du quotidien culturel au Liban. A ces festivals s'ajoutent les fêtes de villages où sont organisées depuis longtemps des célébrations à l'occasion des fêtes religieuses.

D'autre part, il faut noter que rares sont les festivals d'importance qui se font les promoteurs de créations et de productions libanaises locales en les intégrant dans leurs programmes et le plus souvent pour des raisons financières ; les festivals redoutant des pertes économiques importantes et conscients du manque d'intérêt

clair du public libanais pour la scène artistique locale, au profit de têtes d'affiches internationales et avec lesquelles les organisateurs assurent la vente de leurs tickets.

A8. Place et rôle des médias

Le secteur culturel bénéficie grandement de la liberté d'opinion, illustré par un secteur regroupant la presse, la télévision, la radio, et plus récemment les médias en ligne qui ont fait une entrée en force dans le paysage libanais. Le secteur de la radio et de la télévision est régi par la loi n° 382 qui date de 1994. Actuellement, le ministère de l'Information étudie une reformulation de cette loi y compris pour les médias en ligne.

Les médias (sauf ceux en ligne) accordent cependant une place minimale à la culture. Les raisons invoquées sont la rentabilité et l'absence d'auditoire. Il serait illusoire d'imaginer, malgré le fait que les médias soient tenus par la loi de réserver un temps d'antenne à des sujets culturels, que la situation actuelle puisse changer. De plus, il est important de noter que l'abondance de chaînes culturelles étrangères et accessibles à un prix minimal serait difficile à concurrencer, notamment en termes de qualité des programmes.

Les réseaux sociaux, très actifs en matière culturelle, permettent aux petites structures et acteurs culturels, de s'adresser directement à leurs publics, et contribuent à combler cette carence en termes de relai de l'information culturelle, mais aussi et surtout de promotion d'événements, d'artistes, d'initiatives, d'activités.

En effet, un cruel manque de visibilité des différentes scènes culturelles locales est exprimé en ce qui concerne le rôle que jouent les médias : télévision et radio principalement, contribuant à un manque de reconnaissance du public libanais pour l'art local. Peu de place est accordée aux artistes locaux, jeunes, alternatifs ou en émergence, qui pourraient largement bénéficier des nombreux programmes radio-télévisés traitant de sujets culturels ou musicaux. L'Agenda Culturel reste aujourd'hui le seul magazine au Liban dédié à la promotion des arts et la culture.

A9. Financements

Différents types de financements entrent en jeu dans la culture au Liban. On en distingue ici quatre types : le mécénat, la subvention publique, le sponsoring et les financements étrangers, dont certains prépondérants à d'autres. (En ce qui concerne les autres financements voir paragraphes B1, B2, B3, C3).

La culture au Liban reste intimement liée au mécénat d'entreprise et au sponsoring. Ainsi, derrière chaque réussite culturelle se trouve une structure de mécénat ou de sponsoring et cela depuis longtemps. Ces types de soutien représentent actuellement la principale source de financement du secteur culturel libanais. Même les festivals, bien qu'ils bénéficient d'une couverture publique du ministère du Tourisme en partie ne peuvent se passer d'initiatives privées. Jusqu'à maintenant, aucune politique culturelle ne peut se concevoir sans l'apport du sponsoring et du mécénat d'entreprise, l'Etat n'intervenant qu'en suppléance, vu les autres priorités auxquelles il est

confronté pour encore de nombreuses années, d'où la nécessité de compter sur le financement privé.

On constate cependant que les mécènes et sponsors ont de moins grandes exigences artistiques, et les productions culturelles financées doivent souvent être "grand public" : une démarche commerciale est adoptée au détriment de l'exigence artistique des créations.

D'autre part, il est important de reconnaître qu'un plan de développement de la culture au Liban ne suppose pas d'investissements lourds, et les possibilités financières dont disposent les potentiels mécènes et sponsors libanais résidents, mais aussi comptés parmi la diaspora, sont très importantes et n'ont pas été sollicitées d'une manière adéquate. En effet, les acteurs 'locaux' restent actuellement les plus sollicités, malgré une conjoncture économique défavorable. Un appui extérieur devient impératif.

A10. Industries culturelles et droits d'auteurs

Depuis la fin du siècle dernier (1992), l'expression économie du savoir ou économie de la connaissance représente une nouvelle phase de l'histoire économique. L'industrie de la connaissance représente 34 % en 1980 du PIB aux États-Unis et 50 % du PIB de l'ensemble de la zone OCDE à la fin de la décennie (1990) contre 45 % en 1985 et connaît une croissance supérieure au PIB dans la plupart des pays. Le secteur culturel fait partie intégrante de cette nouvelle économie du savoir.

Le secteur économique des industries culturelles dans leur ensemble a fait l'objet de plusieurs études dans le monde depuis une dizaine d'années. Ces études s'appuient principalement à analyser les secteurs culturels qui dégagent des revenus économiques bruts par le biais des droits d'auteurs (littérature, cinématographie, musique et nouvelles technologies). Ainsi, on remarque une évolution positive de ces industries culturelles. La protection des œuvres culturelles est donc un réel enjeu économique pour le secteur culturel.

Par ailleurs, plusieurs études au Liban se sont attachées spécifiquement à étudier le secteur de l'audiovisuel (dont la plus récente de la Fondation Liban Cinéma, 2014). Ces études montrent notamment l'expansion économique significative du secteur depuis 10 ans.

Malgré l'existence de ces études, l'impossibilité d'arriver à établir un inventaire complet de l'impact de l'ensemble du secteur culturel sur l'économie libanaise est constatée. En effet, ces études ne traitent que les secteurs concernés par les droits d'auteurs et la protection des œuvres culturelles qui représentent un critère facile à quantifier.

Concernant les autres variables économiques de la culture (recettes des représentations, revenus indirects issus du marché du travail, etc.), l'absence de statistiques ne permet pas de chiffrer l'apport de ces industries à l'économie nationale,

point de départ pour tout programme de développement. Néanmoins, les nombreuses monographies, basées sur des dizaines d'interviews d'entrepreneurs culturels, ont vite montré le dynamisme, la variété et le potentiel de développement des différents secteurs des industries créatives au Liban.

Parmi ces secteurs et tel que cela est défini et reconnu par l'Unesco, on peut citer le patrimoine, les arts de la scène, les arts visuels, l'artisanat, l'édition, l'audiovisuel (radio, télévision et cinéma), le design (mode, graphisme) et les services créatifs (architecture et publicité), ainsi que, depuis peu, les médias interactifs.

A l'heure actuelle, les initiatives culturelles au Liban ne peuvent pas réellement être apparentées à des actions solides ayant une vision de long terme qui permettrait de s'appuyer sur les activités réalisées pour en développer de nouvelles. Il s'agit principalement de répondre à une demande à un instant T et de fournir un service qui devient commercial et qui répond à la satisfaction d'intérêts économiques s'inscrivant dans le court terme.

Par définition, et spécialement au Liban, les industries créatives, sont des ateliers de petites ou de moyennes tailles, créés, dirigés, financés par des individus, artistes ou techniciens, qui doivent exporter une partie de leur production pour survivre. Souvent ces managers ont reçu une solide formation qui leur a permis de créer, de fabriquer et de vendre leur produit. Souvent aussi, ils sont confrontés au manque de collaborateurs ou de techniciens spécialisés. Sans leur présence à leur côté, tout développement leur est difficile, sinon impossible. Ces entrepreneurs n'ont pas nécessairement vocation à former, occupés à produire ou ne sachant pas comment s'y prendre. D'autre part, ces mêmes patrons ne sont pas dotés du matériel adéquat qui leur permet d'améliorer leur production.

Concernant l'exportation de biens culturels libanais à l'international, cette mobilité est assurée aussi bien par les initiatives publiques du ministère de la Culture (notamment collection des musées et archéologie) et la participation officielle du Liban à des expositions internationales, que par le secteur privé, à travers les galeries locales qui de plus en plus sont présentes dans les expositions et foires internationales (Dubai, Singapour, Paris, etc.). Dans ce domaine nous pouvons noter la présence du secteur de la mode qui organise plusieurs défilés (spécialement à Paris).

En ce qui concerne les droits d'auteurs et la protection intellectuelle, beaucoup de progrès restent à faire (copie, piratage excessif) même s'il s'agit, comme nous l'avons dit, du domaine apportant le plus de visibilité sur l'impact des industries culturelles. La loi libanaise sur les droits d'auteurs n° 75 (1999), détermine les œuvres protégées, les conditions de mise en œuvre de la protection ainsi que la portée des droits dont jouissent les auteurs. Elle précise également les droits supplémentaires dont bénéficient les maisons d'édition, stations de radio, producteurs du secteur musical et du disque, artistes de la scène.

Le Liban a également ratifié plusieurs accords et conventions concernant les droits d'auteurs dont notamment : la Convention de Berne pour la protection littéraire et des travaux artistiques, et la Convention de copyrights universelle de l'Unesco de 1952 et la convention de l'Organisation mondiale de la propriété Intellectuelle.

Des organismes de protection des droits d'auteurs existent au Liban comme la Sacem Liban, existant depuis 1942 et représentant la seule société légitime à exercer la perception du droit d'auteur sur le territoire libanais. Elle compte 900 sociétaires en 2014. Ce genre d'organismes n'est cependant pas suffisamment reconnu et ce, par les acteurs culturels eux-mêmes. Leur manque d'efficacité et de visibilité ne leur permet pas d'accomplir un travail sérieux qui est indispensable à la bonne marche des différents secteurs culturels. Ainsi, différents cas de droits d'auteurs bafoués sont relevés.

B/ Gouvernance et législation

B1. Ministère de la Culture

Le ministère de la Culture a vu le jour en 1993. Il faisait alors partie du ministère de l'Enseignement supérieur et se nommait ministère de la Culture et de l'Enseignement supérieur. C'est en 2000 que sont séparés ces deux ministères.

Il existe deux directions au ministère de la Culture : La Direction générale de la culture (DGC) ainsi que la Direction générale des antiquités (DGA). Ces deux directions se donnent pour mission de soutenir la création, de développer l'accès à l'offre culturelle, au patrimoine mais aussi de créer des opportunités d'emploi. Une mission spéciale est dédiée au livre avec la bibliothèque nationale et la création de bibliothèques sur le territoire.

Quatre organismes sont rattachés au ministère de la Culture et possèdent une réglementation propre : La Commission nationale libanaise pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), le Conservatoire national de musique, la Bibliothèque nationale et le Centre international des sciences de l'homme.

Le budget prévisionnel 2015 du ministère de la Culture représente 1,56% du budget global du gouvernement libanais soit 24,3 millions de dollars, ce qui reste peu.

La majeure partie du budget prévisionnel 2015 du ministère de la Culture revient à la Direction générale de la culture (33%), au fonctionnement de la Direction générale des antiquités avec 21% du budget (recherches, fouilles archéologiques, expropriations, gestion et protection du patrimoine), au fonctionnement du Conservatoire national avec 45% du budget global, au paiement des loyers et au versement des salaires des employés. Bien que qualifiés, les employés du ministère de la Culture perçoivent des salaires restreints. Un grand manque de personnel est également constaté au sein des différents services et génère ainsi des difficultés de fonctionnement. Le ministère travaille actuellement sur un nouvel organigramme car beaucoup de postes restent vacants à l'heure actuelle et la majorité des employés sont embauchés à titre journalier.

Le ministère consacre une partie de son budget annuel au soutien des activités culturelles avec cinq postes budgétaires consacrés au soutien de la créativité et du développement culturel, dans les domaines suivants : le livre, les arts visuels, les arts du spectacle, le cinéma et les associations ; les modalités et objectifs de ce soutien financier sont préalablement fixés. Cependant, ces subventions sont sollicitées par les acteurs culturels eux-mêmes et restent souvent attribuées au cas par cas : exclusivement à des structures associatives de deux ans d'ancienneté. Par ailleurs, les montants alloués sont minimes. De manière générale, l'état apporte plutôt un appui aux festivals par le biais du ministère du Tourisme.

La principale difficulté à laquelle le ministère est confronté, en plus d'un clair manque de moyens, est l'absence d'une stratégie politique pour la culture. Il constitue un

élément souvent négligé au sein du corps ministériel et la fonction de ministre de la Culture n'est pas valorisée au sein du gouvernement. Ce ministère se retrouve complètement dépassé dans le domaine de la culture qui reste en proie à des logiques de marché situées en dehors de toute action étatique. Ainsi aucune véritable politique de protection et de reconnaissance de la part de l'État n'est menée en faveur des productions locales.

B2. Autres structures étatiques et coopération intergouvernementale

En dehors du ministère de la Culture, plusieurs structures gouvernementales jouent un rôle ou ont un rôle à jouer dans l'organisation et le développement du secteur culturel au Liban :

- Le ministère du Tourisme est en charge de la mise en place des festivals ainsi que de la promotion des sites archéologiques (réalisation de supports de communication)
- Le ministère de l'Intérieur et des Municipalités est l'autorité compétente pour enregistrer les demandes d'associations y compris celles à caractère culturel. De plus, il a un contrôle sur les actions des municipalités, aussi dans le domaine culturel (voir la partie B3, ci-dessous)
- Le ministère de l'Education est responsable de l'octroi des diplômes en matière d'art et de culture
- Le ministère des Affaires étrangères est responsable des manifestations culturelles et artistiques du Liban à l'étranger
- Le ministère des Affaires sociales est chargé de l'artisanat
- Le ministère des Finances reste un acteur majeur puisqu'il est le dernier des décideurs dans le cadre du débloqué de fonds concernant toutes les politiques gouvernementales, dont les politiques culturelles

B3. Municipalités

Les articles 49 et 50 de la loi du 30 juin 1977 sur les municipalités citent les compétences des conseils municipaux dont "l'aide aux clubs, aux associations et à l'ensemble des activités sanitaires, sociales, sportives et culturelles". Les municipalités sont donc, en principe, tenues d'exercer un rôle réel et notamment financier sur les activités culturelles s'inscrivant sur leur territoire.

Dans le cadre de leur circonscription, celles-ci peuvent créer, aider à la création, organiser des festivals, fêtes de village, ainsi que gérer des musées, bibliothèques, cinémas, clubs culturels ou sociaux, jardins publics et espaces sportifs. Ces initiatives ont généralement lieu en été car en hiver le nombre de la population résidente dans de petits villages diminue considérablement. Toutes les municipalités, petites ou grandes, sont donc concernées, et malgré le peu de moyens dont elles disposent,

particulièrement les petites municipalités, elles sont conscientes de leurs responsabilités dans le domaine de la culture. Cependant, le contrôle effectif d'un trop grand nombre d'institutions (caza, mohafaza et ministère de l'Intérieur) entraîne une tutelle excessive des structures municipales qui annule l'autonomie dont elles devraient jouir d'après la loi, pour être efficaces et responsables, notamment dans le secteur culturel.

Selon le principe de subsidiarité, les municipalités sont pourtant les plus à même de définir des politiques culturelles adaptées à leur territoire et à leur population en raison de la spécificité territoriale de la demande culturelle et des capacités de l'action publique dans ce domaine.

B4. Loi sur la décentralisation administrative

La décentralisation administrative est prévue par le Traité de Taëf. Un projet de loi a d'ailleurs été mis au point et fait l'objet de discussions à plusieurs niveaux quant aux modalités de son application.

En décembre 2015, le Lebanese Center for Policy Studies (LCPS) a rendu public les résultats d'un sondage qu'il a effectué auprès de 120 personnalités du monde politique (députés, maires, membres des commissions parlementaires, représentants des partis politiques, clergé), sur la manière dont ils conçoivent l'application de la loi étudiée en avril 2014 par le ministre de l'Intérieur de l'époque, chargé officiellement en 2012 par le Premier ministre. Les résultats du sondage révèlent que les députés favorisent une restriction du rôle des conseils régionaux, leur élection sur base des listes électorales et non pas sur les résidents des régions. Quant aux aspects financiers, les élus préfèrent que l'état soit chargé, comme à l'heure actuelle, des finances. En conclusion, la classe politique actuelle a tendance à vider la loi sur la décentralisation de l'essentiel de son contenu ne tolérant pour les conseils régionaux qu'une coordination entre les municipalités, ce qui leur permettra de consolider leur pouvoir sur les municipalités.

La centralisation de l'état libanais se constate en matière de culture. En effet, le Grand Beyrouth monopolise la quasi-totalité de la vie culturelle du pays, bien que les timides tentatives entreprises dans les différentes régions prouvent qu'une demande réelle existe. On assiste alors à une forme de 'ségrégation culturelle' qui n'est ni véritablement délibérée, ni socialement admise, mais qui constitue un processus plus ou moins brutal de rupture entre Beyrouth et les autres régions du Liban.

B5. Privatisation du secteur culturel

Héritée de la période de vide étatique durant la guerre civile libanaise, la culture du "moins d'État possible" est extrêmement forte au Liban, et cela dans tous les domaines y compris celui de la culture. Actuellement, le financement et la gestion des projets artistiques, des structures culturelles locales et plus largement de toute initiative culturelle, signalent un soutien nettement insuffisant et un manque d'implication financière alarmant de la part de l'État.

Cette large privatisation du secteur pousse les acteurs culturels à se prendre généralement en charge et donc attendre très peu de l'état. Ce sont donc les institutions du secteur privé qui se voient attribuer de telles fonctions, devenant ainsi des acteurs de poids. Chacun de son côté développe son propre réseau de financement pour subvenir à son activité. La provenance des financements et le choix des partenaires joueraient un rôle quasi déterminant dans le choix des programmations, le type d'activités et de projets développés par les structures mais aussi la création dans son ensemble.

Nous sommes donc témoin d'une omniprésence du secteur privé dans le domaine culturel. Les processus de décision propre à la sphère privée, qui manquent de cohésion et de pérennité, se substituent à l'action publique. Cette situation est souvent décriée par les acteurs culturels rencontrés qui aspirent à voir leurs activités protégées par une action étatique forte.

B6. Législation et censure

Le ministère de la Culture est un organe gouvernemental récent. Il est d'abord créé sous l'appellation ministère de la Culture et de l'Enseignement supérieur (Loi n° 215, 02/04/1993). Il faudra attendre 2000, pour que ce ministère soit séparé de celui de l'Enseignement supérieur (Loi n° 247, 07/08/2000). C'est ensuite en 2008, que les Lois 35 et 36 (16/10/2008), précisent le rôle du ministère de la Culture, ses missions et définissent les institutions publiques qui y sont rattachées.

Plus récemment, a été définie l'organisation des différentes unités de la Direction générale des affaires culturelles (Décret n° 622, 18/09/2014), en termes de structuration législative et fonctions.

Hormis les lois qui légifèrent sur la structuration du ministère de la Culture et la définition de ses missions, d'autres lois et décrets ont été votés et concernent la propriété littéraire et artistique (Loi n° 75, 1999), la gestion collective des droits d'auteur (Décret n° 918, 2007), les propriétés culturelles (Loi n° 37, 2008), la réglementation de la profession artistique (Loi n° 56, 2008), la réglementation et gestion de la caisse de mutuelle unifiée des artistes (Loi n° 7535, 2012) ainsi que la réglementation sur les antiquités, antérieure à la création du ministère. (Loi n° 166, 1933).

D'un point de vue juridique, force est de constater que malgré l'existence d'un corpus de lois élaboré et opérationnel, c'est bien souvent leur mise en application, leur champ d'action et la question de la transparence qui génèrent des difficultés. De plus, l'absence d'une politique clairement établie et qui serait continue sous les différents mandats empêche toute planification sur le long terme.

La question des syndicats pose également problème car ils ne jouent pas réellement le rôle de représentants des droits des artistes. En effet, beaucoup n'y adhèrent pas car

ne se sentent pas pris en compte ou concernés, et ne peuvent donc bénéficier d'une protection santé.

Une autre limite concerne le coût très élevé du visa des artistes venant de l'étranger, mettant en difficulté les structures qui veulent accueillir des artistes.

Enfin, il est important de noter que la Loi n° 7535 (non mise à exécution) stipule qu'une taxe de 2% serait collectée par le ministère des Finances sur chaque billet d'entrée permettant l'accès à des activités liées au loisir et au divertissement. Cette taxe peut aussi bien concerner des billets pour une pièce de théâtre, un concert ou encore un parc d'attraction, et reviendrait à la Mutual Aid Fund, fonds d'aide à la mutuelle pour les artistes.

Le Liban reste l'un des pays du Moyen-Orient et peut-être même du monde arabe où la liberté d'expression est la plus grande. Ainsi de nombreux intellectuels, artistes et créateurs en tous genres venus de pays voisins comme la Syrie ou la Jordanie, se rendent à Beyrouth principalement, afin de pouvoir diffuser leurs productions et trouver des espaces d'expression. Cependant, la censure existe au Liban et se manifeste sous plusieurs formes et intensités. Ce n'est pas le ministère de la Culture, mais la Sûreté générale qui est responsable du contrôle et de la censure de tous les médias et des diffusions culturelles. A ce sujet, les acteurs culturels libanais pointent le manque de compétences des personnes affectées à cette tâche. Il arrive que dans certains cas (pièces de théâtre), le ministère de la Culture intervienne pour autoriser la diffusion des œuvres. Mais à ce jour, beaucoup de productions locales et étrangères ont été interdites et ce, sous différents prétextes : atteinte aux mœurs, atteinte à l'autorité de l'État, propagande en faveur d'Israël ou encore dissensions confessionnelles. La censure peut s'exercer sous différentes formes, comme le retrait du marché d'un ouvrage, l'interdiction ou l'intimidation. Beaucoup d'intellectuels dénoncent également, la trop imposante présence du religieux et de groupes radicaux qui profitent de la faiblesse de l'État pour entreprendre une bataille au nom de la morale au sein de la création. C'est dans le secteur de l'audiovisuel et de la musique qu'il est le plus aisé de transgresser les interdits. En effet, l'abondance de chaînes privées satellitaires et de radios ainsi que les possibilités qu'offre le web permettent une certaine marge de manœuvre quant à la diffusion de programmes où la structure étatique n'exerce pas son pouvoir.

Pour montrer l'attachement du secteur culturel privé à la liberté d'expression, il y a lieu de signaler le musée virtuel de la censure www.censorchiplebanon.org, lancé sur le web par l'ONG libanaise March, qui vise à répertorier les œuvres censurées au Liban depuis 1940 jusqu'à ce jour, dans les différentes disciplines culturelles – film, théâtre, livre, musique, arts visuels, mais aussi la télévision, la presse et l'internet.

B7. Infrastructures culturelles

En termes d'infrastructure publique culturelle, le Liban est doté d'une bibliothèque nationale (actuellement en réhabilitation), de musées archéologiques nationaux et du Palais de l'Unesco, construit en 1948 et restauré en 1998, comprenant un amphithéâtre de 1200 places, deux salles d'exposition ainsi que deux salles de réunion. En l'absence d'un musée d'art contemporain, le ministère de la Culture a lancé en juin 2015 un musée virtuel en ligne afin de mettre à la disposition du public sa collection d'art (qui compte environ 1800 œuvres) www.artmodernemv.gov.lb.

Hormis le Palais de l'Unesco, il n'existe aucune structure nationale dédiée au spectacle vivant : musique, théâtre et danse, ce qui constitue un large problème du point de vue de la création mais aussi de la diffusion. L'exemple le plus parlant se constate dans le fait que tous les théâtres au Liban sont privés et sont loués par les acteurs culturels eux-mêmes. Cette privatisation empêche toute coproduction artistique entre les théâtres et les compagnies, qui pourraient partager les frais de production dans le cadre d'une création. L'absence d'un théâtre national ou du moins d'un soutien financier de l'état aux théâtres, maintient ces structures dans un cadre exclusivement commercial, où il s'agit de réaliser des bénéfices pour continuer d'exister. Cette conjoncture représente une difficulté pour les acteurs culturels également qui doivent assurer les frais de location des théâtres pour pouvoir diffuser leurs œuvres.

En région, on constate peu d'initiatives en termes d'aménagement du territoire. En général, ces réalisations sont le fait de la volonté du secteur privé (chorales, théâtres, danse, associations d'artisanat d'art, etc.) Les infrastructures publiques en région sont uniquement représentées de manière significative par le réseau des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) - on en compte une quarantaine à l'heure actuelle - et les branches du Conservatoire national de musique, qui existent au nombre de 14. Toujours en ce qui concerne les régions, on signale également la présence de centres culturels aussi bien dirigés par des associations ou fondations libanaises que les branches de l'Institut français. Enfin, des lieux de culte, lieux historiques et autres accueillent aussi des manifestations culturelles : khans, sites archéologiques, universités, églises, etc.

B8. Tissu associatif dans la vie culturelle

Les associations jouent un rôle grandissant dans la vie nationale. Elles sont présentes dans tous les secteurs, spécialement ceux de la défense des droits des citoyens, de l'environnement, préservation de la nature... Celles-ci ne sont pas absentes de la vie culturelle : plusieurs initiatives culturelles ont pour porteurs de projet des associations. En 2014, on compte 71 associations culturelles soutenues par le ministère de la Culture pour un montant total de 351.000.000 LL, soit en moyenne 4.943.662 LL par association, ce qui représente une subvention minimale.

Par ailleurs, les associations représentent les interlocuteurs privilégiés d'un grand nombre d'organismes étrangers, qui trouvent en elles liberté d'action et dynamisme. Les associations sont appelées à se multiplier, se spécialiser, et deviennent des

partenaires de choix d'organismes non gouvernementaux, d'organismes d'état, et du secteur privé en général.

Le point faible des associations reste leur durée de vie : souvent insuffisante pour mener à bien un programme multi-annuel, car dépendant souvent de l'implication des individus en charge. Enfin, les difficultés rencontrées en termes de financement limitent considérablement leur action.

C/ Coopération et internationalisation

C1. Le secteur culturel libanais et les pays arabes

L'attitude du secteur culturel libanais vis-à-vis des acteurs et des responsables culturels des pays arabes a toujours été de les considérer comme des alliés, loin de toute idée de confrontation ou de concurrence. Le Liban s'est trouvé dans la position d'un allié dans la politique culturelle initiée par ces pays, qui depuis plus de 20 ans y consacrent des sommes très importantes. Ces pays ont déjà adopté des dizaines d'acteurs culturels libanais qui occupent des postes clés dans leurs structures culturelles.

D'autre part, l'ensemble des pays du Golfe est en train de se développer de manière exponentielle en matière culturelle : par leur présence internationale, leur cosmopolitisme et les moyens financiers considérables placés dans le développement de la culture. On assiste alors à la création de nouveaux pôles culturels dans la région. Bien que le Liban conserve de par son histoire et son dynamisme artistique, une place importante au sein de la région MENA, il affiche cependant un retard considérable en matière de politique culturelle, comparé à certains pays arabes comme la Palestine, l'Égypte, le Maroc ou encore la Tunisie.

L'internationalisation de la culture dans les pays du Golfe permet aux artistes libanais établis à l'étranger de renouer avec la région et notamment leur pays d'origine. Certains d'entre eux bénéficient d'ailleurs de fonds d'aide à la création disponibles dans le golfe notamment ceux du secteur du cinéma.

D'autre part, il faut noter que le financement en provenance des pays du Golfe n'est pas substantiel en matière de culture. Les fonds les plus importants concernent ceux alloués pour la Bibliothèque nationale en cours de réhabilitation (Qatar) et pour le Musée archéologique de Beyrouth en cours de création (Koweït).

On note également le rôle considérable que jouent certaines fondations régionales dans le financement de projets artistiques et culturels au Liban et ailleurs avec notamment AFAC, organisme de financement indépendant panarabe basé à Beyrouth et financé en partie à son tour par des fonds arabes, banques, individus et institutions ; on peut également mentionner Al-Mawred al-Thaqafi ou encore le Young Arab Theater Fund (Yatf).

C2. Le Liban et l'espace culturel euro-méditerranéen

Le partenariat euro-méditerranéen initié sur la base du mandat conféré par la Déclaration de Barcelone en 1995 fête son 20^e anniversaire avec le dernier sommet Euromed qui s'est tenu le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2015 à Bruxelles. Cependant, force est de constater que le dialogue euro-méditerranéen reste à l'heure actuelle un projet inachevé en termes de stratégies politique, économique et sociale. Des projets comme la Politique européenne de voisinage sont actuellement en cours de révision et axent leur vision sur le dialogue régional, la participation des conseils

économiques et sociaux et des acteurs du développement de la région, ainsi que de la nécessité de réponses communes aux défis de la migration et des réfugiés.

Le Liban représente un véritable “trait d’union” entre l’Europe et le monde arabe. Sa place dans ce domaine est établie et reconnue par les atouts qu’offrent sa position géographique, son multilinguisme, ses liens politiques historiques avec l’Europe, sa diaspora nombreuse et agissante qui représente autant d’ambassadeurs culturels, sa liberté d’expression, la variété de ses secteurs culturels, le nombre et le niveau de compétences des acteurs culturels et leur mobilité.

Pour toutes ces raisons, le Liban représente un relai privilégié pour la mise en place de coopérations culturelles entre les différents pays méditerranéens. Ainsi, de multiples initiatives et programmes sont entrepris pour donner un plus grand rôle au secteur culturel et favoriser les échanges aussi bien nord-sud que sud-sud. Ces initiatives sont souvent le fait d’échanges bilatéraux avec les pays européens et se font à des niveaux individuels entre institutions libanaises et européennes.

En effet, au Liban, la culture dans les relations extérieures reste surtout une entreprise non-étatique, activée par un microcosme spécifique qui travaille sur la base de standards internationaux. Ceci représente un véritable défi pour le pays en termes de durabilité et de renforcement d’un secteur culturel autonome et internationalisé, en l’absence de politiques de réglementation de l’Etat.

C3. Organisations internationales et instituts culturels occidentaux

Les instituts culturels étrangers et notamment européens ont joué - et certains continuent de le faire - un rôle important dans la vie culturelle au Liban. Il faut toutefois noter que les restrictions budgétaires auxquelles a été soumise la majorité de ces instituts ont diminué, souvent considérablement, leurs possibilités d’intervention : les centres culturels étrangers ont vu leurs budgets diminuer de 50% en l’espace de 6 ans dans le cas de l’Institut français ; ce qui les pousse dans certains cas à se tourner vers des mécènes libanais ou des entreprises de leurs pays établies au Liban pour financer leurs activités.

D’autre part, le rôle croissant pris par des structures supranationales européennes comme l’Union européenne a transformé le champ d’action des instituts culturels et des services culturels des ambassades (British Council, Goethe Institut, Institut Cervantes, Institut culturel italien). Certains ont ainsi vu leur budget amoindri pour l’organisation de manifestations culturelles au Liban et se spécialisent dans le financement de projets ponctuels.

Ce constat ne concerne pourtant pas l’ensemble de ces instituts qui, à l’instar de l’Institut français, ont une activité multiforme, dirigent leurs efforts vers l’étude des langues, la coopération bilatérale avec l’état libanais ou encore la décentralisation de la vie culturelle avec leur présence en région.

Beaucoup de ces instituts comblent finalement le vide créé par le ministère de la Culture ou l'Etat libanais en général en termes d'offre culturelle, mais aussi et surtout de financement. Cependant, force est de constater que les projets bénéficiant de subventions de la part de ces structures se soumettent à des logiques d'offre et de demande. Les projets financés doivent souvent répondre à des attentes précises en termes de création, de thématiques, de médiums artistiques et ne sont pas sans conséquences sur la vie artistique libanaise.

En ce qui concerne les Etats-Unis, ces derniers adoptent une politique qui consiste à canaliser l'aide qu'ils octroient au Liban uniquement au secteur privé (USAID).

C4. La diaspora libanaise

La diaspora libanaise dans le monde est à peu près trois fois plus nombreuse que le nombre d'habitants présents sur le territoire. Celle-ci a la possibilité de faire partie intégrante de la vie et du potentiel culturels du Liban. Implantée dans de très nombreux pays, elle s'active et brille dans de très différentes disciplines. Son attachement au Liban reste intact, souvent après des décennies. De plus en plus, les artistes libanais de la diaspora cherchent ainsi une certaine reconnaissance au Liban et ce mouvement prend de plus en plus d'ampleur. Dans le même temps, le souci de vouloir faire connaître et valoriser la culture libanaise à l'étranger se développe : on constate un nombre croissant des associations libanaises à l'étranger ainsi qu'un intérêt pour les artistes libanais auprès des publics locaux.

Le rôle de la diaspora libanaise est donc très important pour le secteur culturel. En effet, enrichies d'une expérience de l'ailleurs bâtie sur des parcours emprunts d'interculturalité, il n'est plus à prouver que les diasporas constituent un facteur d'enrichissement des nations, porteuses de diversité et d'ouverture.

Il faut constater qu'il n'existe actuellement aucune politique concertée pour bénéficier de l'apport de cette diaspora. Il n'existe pas un début de recensement de cette diaspora qui aurait permis des collaborations ciblées. Les seules initiatives sont celles du secteur privé et se réduisent le plus souvent à l'invitation de ces talents pour animer une soirée.

C5. Le Liban comme pays hôte

Ceux qui ont trouvé refuge au Liban sont de toutes les nationalités, majoritairement arabes. Certains se sont établis quasiment à demeure, et déclarent le Liban comme leur seconde patrie. Parmi eux, nombreux sont les intellectuels, les artistes qui prennent part à la vie culturelle, l'enrichissent, continuent leurs travaux, produisent leurs œuvres d'art et les vendent le marché local.

Aujourd'hui plus qu'avant, le Liban est confronté à des masses plus importantes, et la question posée pourrait être : Beyrouth a-t-elle vocation à devenir capitale de l'art syrien, irakien, ou même celle de tous les Arabes ? La persistance des conflits d'où sont issus ces réfugiés, et le fait que la vie culturelle dans leur pays tardera à s'y réinstaller, signifient que leur séjour au Liban est amené à durer.

Il faut noter qu'il s'agit de quelques centaines de personnes, connues pour la plupart de la scène et des structures culturelles libanaises. Certains ont une formation solide dans des secteurs qui ont besoin de se développer au Liban et peu de responsables culturels voient dans cette catégorie de réfugiés des concurrents, mais plutôt un enrichissement et un facteur de dynamisation de la scène culturelle locale.

Un constat s'impose cependant : les plus brillants d'entre eux trouvent plus facilement refuge en Europe et de ce fait "appauvrissent" la scène culturelle libanaise.

C6. Le tourisme comme agent de développement culturel

Le tourisme est autant inscrit dans la géographie du Liban que dans son histoire, tradition, économie, savoir-faire ; et donc dans sa culture. La richesse archéologique du pays avec ce qu'elle comporte d'aspects culturels fait du Liban un pays touristique tant sur le plan du tourisme local qu'international.

Le secteur de la culture et celui du tourisme sont intimement liés. Un grand nombre des activités et manifestations culturelles s'appuient sur le puissant levier qu'est le tourisme. Quand le tourisme va mal, c'est le monde culturel qui souffre en premier. Les nombreux festivals au Liban sont la preuve de l'interrelation entre le secteur culturel et celui du tourisme.

De plus, la dimension culturelle dans ses multiples composantes connaît une importante progression dans les activités touristiques émergentes. Les initiatives touristiques qui s'appuient sur les découvertes culturelles (tours gastronomiques, visites archéologiques, visites régionales de l'artisanat, etc.) sont en pleine expansion et connaissent un succès grandissant tant pour les résidents locaux que pour les étrangers.

On peut également noter les efforts de l'Office du tourisme libanaise à Paris à promouvoir la culture au sein de sa stratégie avec l'organisation de projets comme 'A 35mm de Beyrouth' ou encore Photomed Liban.

C7. La mobilité des acteurs culturels

Les acteurs culturels originaires des régions périphériques libanaises trouvent des difficultés à exercer leur art et se voient forcés de rejoindre les grandes villes, notamment la capitale. Le matériel et les équipements culturels de ces régions sont souvent en nombre insuffisant, ce qui incite encore le départ de ces acteurs, et donc l'absence d'un public.

On note cependant la mobilité de certains acteurs culturels dans le cadre de programmes spécifiques notamment à la suite de conflits locaux et régionaux. Bien que des initiatives ponctuelles et unilatérales pour permettre des échanges culturels entre différentes localités existent, il existe un manque important de coordination entre les structures locales et nationales pour mettre en place des circuits de collaboration culturelle interrégionale.

Pour ce qui est de la mobilité internationale des artistes libanais, il y a lieu de noter que le Liban reçoit plus d'artistes et de formations étrangères, notamment européennes qu'il n'en exporte. Dans ce domaine, nous pouvons signaler de nombreux artistes qui s'installent à l'étranger soit pour parfaire leur art, soit qu'ils considèrent le public libanais trop restreint. Concernant cela, la difficulté d'obtention de visas pour l'étranger constitue souvent un frein à cette mobilité internationale.

D/ Éducation et formation

D1. Programmes d'études supérieures et qualification des enseignants du secteur culturel

Au Liban, on constate que les programmes d'études et la qualification des enseignants sont d'un bon niveau aussi bien au sein de certains départements universitaires que d'écoles supérieures spécialisées. Il existe une certaine prise de conscience à ce jour pour certaines matières comme les beaux-arts ou la musique : des universités tentent de s'impliquer de plus en plus dans l'art régional et local et essaient d'adapter leur vision par rapport à l'enseignement qu'ils dispensent. De nouvelles facultés, départements ou écoles au sein des universités voient le jour comme c'est le cas en musicologie ou en curatoriat. Ceci se développe d'autant plus étant donné que certains acteurs culturels ayant étudié à l'étranger reviennent au Liban et s'impliquent dans l'enseignement.

Cependant, pour certaines disciplines comme le design ou les arts du spectacle, les programmes manquent clairement d'actualisation et proposent un enseignement peu diversifié. Les équipes éducatives manquent aussi de renouvellement, ce qui fige en quelque sorte les méthodes pédagogiques et le contenu des programmes.

D2. La culture dans le cursus des études classiques

En ce qui concerne les établissements scolaires, rares sont ceux qui comptent des enseignants spécialisés. Dans ce domaine, on se heurte aux horaires scolaires, priorité étant accordée par les établissements aux matières scientifiques et littéraires. Ceci amène les élèves à avoir recours à des leçons particulières.

L'art n'est pas obligatoire à l'école, seules quelques écoles privées proposent des activités à leurs élèves, comme des ateliers artistiques ou des sorties culturelles. Ceci reste cependant le fait de peu d'écoles sur le territoire libanais.

A ce sujet, une initiative a été tentée par le Centre de recherches et de développement pédagogique (CRDP), avec pour objectif d'introduire l'initiation de la musique, de la peinture et du théâtre dans le cursus scolaire. Menée systématiquement par une équipe qualifiée, jusqu'à aboutir à la rédaction et l'édition de manuels, celle-ci n'a pas vu le jour faute d'un engagement de l'état, et probablement au vu des implications financières qu'elle suppose (formation puis engagement de centaines d'enseignants).

Enfin, force est de mentionner que l'école et la famille ont un rôle certain de sensibilisation des jeunes à la culture. Sans eux, il est difficile de concevoir une démocratisation de la culture ; ce qui a pour conséquence de donner naissance à de nouvelles générations non sensibilisées et donc désintéressées des disciplines culturelles. Il faut souligner que l'introduction de la culture dans le cursus des études requiert un financement important, spécialement au niveau des enseignants spécialisés en ces matières, le Liban ne possédant pas d'Ecoles normales spécialisées dans ces disciplines.

D3. Professionnalisation des acteurs culturels et des artistes

Au niveau local, on compte un grand nombre d'artistes et d'acteurs culturels, auxquels viendraient s'ajouter ceux de la diaspora. La scène culturelle libanaise demeure donc très vivante, connue de l'étranger, et potentiellement intéressante pour envisager un avenir encore plus prometteur du secteur culturel. Mais les défis sont multiples et grands. En effet, le niveau de formation est souvent très inégal, l'autoformation est souvent la règle, les structures de formation et surtout de perfectionnement sont rares, et les perspectives d'une professionnalisation réduites. De nombreux ateliers de pratiques artistiques tentent de palier à ce manque, et un bon nombre d'artistes y participent. Ceux qui désirent aller plus loin partent à l'étranger s'ils en ont les moyens, afin de parfaire leur pratique et leur connaissance du métier.

En ce qui concerne les débouchés et l'accès à l'emploi pour les jeunes diplômés du secteur culturel et artistique, il reste difficile d'accéder à des postes assurant une stabilité au niveau de la rémunération. Beaucoup travaillent en indépendants, et au sein de plusieurs structures à la fois. Certains abandonnent le secteur culturel à proprement parler, pour se tourner vers des domaines plus "stables" comme la télévision, la publicité, etc.

D4. Implication des universités dans la diffusion de la culture

La plupart des universités au Liban n'ont pas de réel impact sur la vie culturelle qui se déroule dans le pays. Il faut cependant noter une implication de plus en plus nette de certaines universités dans la vie culturelle du pays à travers des conférences publiques, sessions de formations, et de spécialisation.

Sur les 42 universités reconnues au Liban, seules une demi-douzaine a un impact sur la vie culturelle qui se déroule dans le pays. L'apport de ces dernières (AUB, USJ, USEK, LAU, NDU, Antonins, ALBA) est considérable, dans plusieurs domaines (musique, patrimoine, cinéma, théâtre, arts visuels). Pourtant, force est de constater, qu'elles ne s'adressent pas à un large public.

Le potentiel que représentent une université et son corps professoral, est tel, que nous pouvons parler d'un véritable manque en signalant qu'une trentaine d'universités sont absentes de la scène culturelle.